

N° 7717. CONVENTION (N° 119) CONCERNANT LA PROTECTION DES MACHINES, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1963¹

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964²

RATIFICATIONS

Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

8 mars 1993

LETTONIE

(Avec effet au 8 mars 1994.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 532, p. 159; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 7 à 15, et 17, ainsi que l'annexe A des volumes 1256, 1372, 1460, 1505, 1512, 1556, 1678, 1681 et 1686.

² *Ibid.*, vol. 560, p. 201; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 8 à 13, et 15 à 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1106, 1302, 1460, 1562 et 1681.